



INFOS AEDZRP n° 183 JUIN 2023

<http://www.aedzrp.com/>
adzrp44@gmail.com
<https://coordinationseveso.wordpress.com>

QUEL BILAN APRÈS 20 ANS DE PPRT ? UNE ENQUÊTE menée par la Coordination Nationale des Associations riveraines des Sites Seveso.

Le 21 septembre 2001, l'usine AZF de Toulouse stockant du nitrate d'ammonium explosait provoquant la mort de 31 personnes, faisant plus de 2500 blessé(e)s hospitalisé(e)s. Plus de 20 000 dossiers d'indemnisation pour dommages corporels et plus de 80 000 dossiers d'indemnisation pour dommages matériels étaient déposés.

En réponse à cette catastrophe, la loi risques (dite loi Bachelot) n° 2003-699 était publiée le 30 juillet 2003 et imposait la mise en place des plans de prévention des risques technologiques.

Quel bilan après 20 ans de PPRT ? Quelles réponses des riverain(e)s ? Quelle efficacité ? Quels comportements des industriels ? Quelles revendications et quelles exigences ?

Un questionnaire est adressé à l'ensemble des associations membres de la Coordination dont l'AEDZRP. Charge à chacun(e) de le communiquer aux adhérents.

Renseigner le document, c'est contribuer à renforcer l'expression des habitants et faire entendre leur voix.

Les réponses seront à retourner avant le 20 JUIN 2023 à :
coordination.nat.seveso@gmail.com

ou par courrier à:
Coordination Nationale des Associations Riveraines des Sites Seveso - Michel LE CLER - 1 Le Larron - 44 480 - Donges

FUITE de NAPHTA du 21 DÉCEMBRE: RAFFINERIE TOTAL

De très fortes concentrations de benzène respirées par de nombreux(ses) riverain(e)s pendant plusieurs jours, aucune mesure préconisée à la hauteur de la situation, de nombreuses mesures relevées par le SDIS, Air Pays de la Loire attestant de la gravité de la situation, un rapport INERIS commandé par TOTAL publiable en janvier 2023 qui ne l'est toujours pas 6 mois après l'annonce.

UN SILENCE BIEN MYSTÉRIEUX ...

FAUT PAS "CHARIER" : CARRIERE de la Maison Noulet à Donges.



Une demande d'exploitation de cet espace par l'entreprise Charier a été à plusieurs reprises présentée à la municipalité de Donges.

Le 26 novembre 2012, le projet arrive devant le Conseil Municipal.

Le 7 juillet 2014, il est présenté au service de l'urbanisme dongeois.

Le 2 août 2014, la municipalité délivre un accord de principe sur le projet.

Le 8 décembre 2014, le projet est présenté au bureau municipal en présence du Maire.

Le 3 mai 2015, le Maire donne un avis favorable sur le projet de remise en état.

Le 14 septembre 2015, le projet est exposé avec les mesures compensatoires en direction du Parc de Brière.

Le 3 avril 2017, une réunion d'information du public est organisée.

Dans ses commentaires, la commissaire enquêtrice fait part de son étonnement et écrit: "la position de M. le Maire semble en revanche avoir changé au cours de l'élaboration du projet, car après avoir assisté à la présentation du projet, donné un avis favorable et fait procéder à une modification du PLU pour rendre possible ce projet, il a déposé sur le registre d'enquête publique pour faire part de son opposition au remblaiement du site".

Le 30 juin 2017, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de stockage.

Le dossier est mis en sommeil mais ...

Le 26 mai 2023, un nouvel arrêté préfectoral autorise la société Charier à stocker des déchets inertes au lieu-dit La Maison Noulet à Donges.

Dès la publication de l'AP le 31 mai 2023, l'AEDZRP a fait part publiquement de cette information.

D'après nos informations, le Maire annonce dans la foulée déposer un recours devant le Tribunal Administratif.

Le dossier réputé réglé et enterré par le maire de la commune lors du conseil municipal du 24 mai 2018 refait surface.

Il reste maintenant aux riverain(e)s qui s'étaient déjà fortement mobilisé(e)s en 2016/2017 pour s'opposer au projet de s'organiser pour opposer une riposte aussi forte.

L'AEDZRP est disponible pour apporter sa contribution.

NON A LA FERMETURE DE LA POSTE A DONGES: Un service public essentiel pour la population.



L'annonce de la fermeture du bureau de poste à Donges annoncée par le Maire de la commune lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier accompagnée par Madame la Maire adjointe au Développement économique, aux Politiques de l'emploi, aux Relations avec les entreprises, au Commerce et à l'Artisanat a suscité un vif émoi auprès des habitants.

Face à leur fatalisme, les conseiller(e)s des trois listes d'opposition se sont mobilisés et ont appelé les Dongeoises et Dongeois à signer un texte pétition exigeant le maintien de la poste à Donges et à se rassembler devant ses locaux le 29 avril 2023.

Notons que ce rassemblement était soutenu par le Maire de Montoir de Bretagne, Thierry Noguet et le député de la circonscription Matthias TAVEL.

Un collectif de soutien au maintien de la Poste, ouvert à toutes et tous, a été créé à cette occasion. L'action engagée a contraint les services de la poste à ajourner la fermeture programmée le 5 juin. Quelle suite le collectif va-t-il donner à cette situation ?

MARAIS DE LIBERGE et CANAL DE L'ARCEAU:

Depuis le mois d'avril 2021, l'Association sollicite les responsables du SBVB pour une rencontre permettant d'aborder la situation du canal de l'Arceau et du marais de Liberge et notamment sa capacité à s'écouler vers la Loire.

Si le marais est actuellement toujours en eau, c'est un filet d'eau qui rejoint la Loire en sortie du secteur de la raffinerie (côté Bossènes) - voir photo prise le 21/05/2023.

Pourquoi TOTAL a-t-il empêché la réalisation des travaux qui pouvaient démarrer entre les mois d'août et septembre 2022 ?

Quel phénomène empêche l'évacuation de l'eau ? Au mois d'avril 2022, le SBVB avait procédé à deux prélèvements de vase sur la canal de l'Arceau, refusant de nous transmettre les résultats bien qu'il s'agisse de données environnementales.

Notre demande était d'autant plus pertinente que la lecture du rapport de la visite d'inspection de la raffinerie TotalEnergies en date du 7 février 2023 stipule que les "analyses chromatographiques réalisées sur les hydrocarbures présents dans le canal permettent d'exclure un lien avec la fuite de fin décembre 2022 sur le bac P551, le profil du produit n'étant pas celui d'une essence". Ce constat ne fait que confirmer une pollution du canal de l'Arceau préalablement à cet accident du 21 décembre.

Dans notre courrier en date du 4 avril 2023, nous précisons: " Dans ce cas, il apparaît pertinent que le SBVB qui a la responsabilité de "mettre en œuvre les politiques de l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau, restaurer et entretenir les marais et les cours d'eau, préserver la qualité de l'eau "puisse déposer une plainte pour atteinte à l'environnement".

Compte tenu de notre insistance, le Président du SBVB recevra une délégation de l'AEDZRP le 12 juin.



.....

Suite à votre adhésion.

IMPÔT/ Plusieurs d'entre-vous ont reçu de l'AEDZRP un reçu fiscal témoignant de votre don financier au titre de 2023.

Attention: ce document vous sera utile lors de votre déclaration d'impôts pour les revenus 2023.

Pour éviter toute confusion, les prochains reçus seront adressés aux adhérent(e)s au mois de février 2024.